

Mieux connaître la FSU

La FSU, c'est quoi ?

Dès sa création en 1993, la FSU s'est clairement prononcée pour une réunification syndicale, demande forte de l'immense majorité des salariés. C'est pourquoi la FSU ne se reconnaît pas et rejette le clivage entre syndicalisme « protestataire » d'un côté, syndicalisme « réformiste » ou « d'accompagnement » de l'autre. La recherche constante d'unité syndicale, l'action pour rendre chaque salarié acteur dans la construction des revendications et acteur des négociations constituent les lignes de force de l'orientation de la FSU.

C'est bien cette orientation qui a permis à la Fédération Syndicale Unitaire de devenir la première organisation de la Fonction Publique d'Etat. Aux dernières élections professionnelles de 2008 elle a obtenu 41,4 % des voix, confirmant ainsi sa première place dans l'Education Nationale. Elle est également présente dans les deux autres fonctions publiques : territoriale et hospitalière. Elle travaille également avec le mouvement associatif afin de créer des espaces d'échanges, de réflexion et élaborer des actions communes. Enfin elle agit à tous les niveaux afin de faire avancer les thèses de transformation sociale dont elle est porteuse...

Dans l'Académie de Limoges, le choix des personnels fait que la FSU est également l'organisation syndicale la plus représentative. Avec 43.96 % des voix lors des dernières élections la FSU Limousin a obtenu 6 sièges sur 10 au sein de l'actuel Comité Technique Paritaire Académique... Cette répartition majoritaire des sièges se retrouve également dans les 3 Comités Techniques Paritaires Départementaux (6 sièges sur 10 en Corrèze, 7 sur 10 en Creuse et 5 sur 10 en Haute-Vienne) où ses représentants mettent leurs compétences au service de l'ensemble de la communauté éducative.

La FSU c'est qui ?

La FSU est une fédération qui regroupe 24 syndicats nationaux issus des trois fonctions publiques. Dans l'Éducation Nationale, les syndicats des personnels, titulaires et non titulaires, sont :

Le SNES : enseignant(e)s des collèges et des lycées, mais également les Co-psy, les CPE et les AED.

Le SNUipp : enseignant(e)s des écoles maternelles, primaires et élémentaires, des établissements spécialisés, les PEGC ainsi que les AED, AVS et EVS du 1er degré.

Le SNEP : enseignant(e)s d'EPS et les professeur(e)s de sport (Jeunesse et Sport).

Le SNUEP : enseignant(e)s et CPE des lycées professionnels, les professeur(e)s d'enseignement professionnel des SEGPA et EREA.

Le SNASUB : personnels de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques.

Le SNICS : infirmier(e)s conseiller(e)s de santé.

L'UNATOS : agents ouvriers et de service et agents techniciens de laboratoire.

Le SNUAS-FP : personnels sociaux de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique.

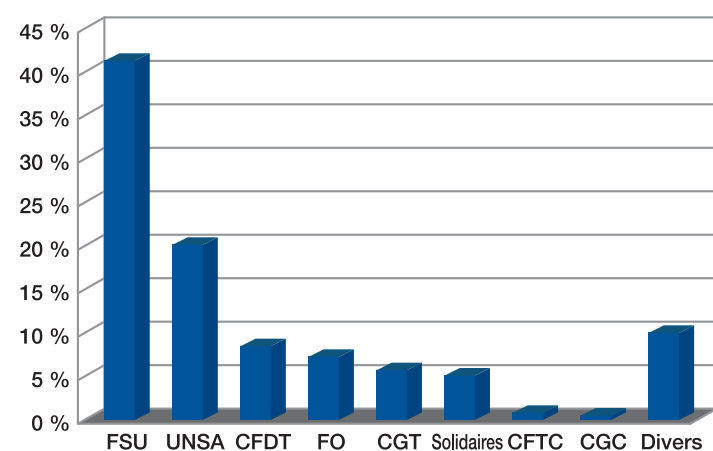
Le SNPI : personnels d'inspection de l'Éducation Nationale.

Le SNUPDEN : personnels de direction.

Le SNESUP : enseignant(e)s du supérieur.



Résultats nationaux des élections CAP 2008 (Ed Nationale : enseignants et administratifs)



Comité Technique Académique

Académie de Limoges

Agir pour nos métiers et l'Éducation !

VOTEZ



- CORREZE Marianne** professeure certifiée
Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)
- COUEGNAS Fabrice** professeur des écoles
Ecole primaire, Magnat L'Etrange (23)
- GRES Lucile** professeure d'EPS
LP Antoine de St Exupéry, Limoges (87)
- BODO Marie-Thérèse** professeure PLP
LP René Cassin, Tulle (19)
- ARNOUX Patrice** professeur certifié
ZRD Hte-Vne, lycée Jean Monnet, Limoges (87)
- GIPOULOU David** CASU
Lycée Jean Favard, Guéret (23)
- VILLACAMPA Nicolas** professeur des écoles
Ecole Jean Gagnant, St Priest Taurion (87)
- TESSEYRE Laurence** infirmière
Lycée Gay Lussac, Limoges (87)
- TRISTAN Christophe** professeur PLP
Lycée Jean Monnet, Limoges (87)
- BARROS Didier** CPE
Collège Anna de Noailles, Larche (19)
- DURTH Jean-Pierre** professeur d'EPS
Collège Jean Lurçat, Brive (19)
- PUYDEBOIS Jean-Louis** professeur des écoles
Collège Jean Lurçat, Brive (19)
- LIVET Sandrine** ADJENES
Collège le Colombier, Allasac (19)
- KOLASINSKI Sylvie** ATLP2
Lycée Auguste Renoir, Limoges (87)
- TERRACOL Laura** AED
Lycée Léonard Limosin, Limoges (87)
- GORGEON Sandrine** professeure des écoles
Ecole élémentaire, Boussac-Bourg (23)
- CHALIFOUR Annette** professeure agrégée
Lycée Raymond Loewy, La Souterraine (23)
- HABIBI Mounir** EVS
Ecole maternelle, Le Dorat (87)
- BARBAUD VAURY Patricia** professeure certifiée
Collège Maurice Genevoix, Couzeix (87)
- POUGET Dominique** professeur des écoles
Ecole Jules Ferry, Malemort (19)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Comité Technique Académique

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

Agir pour nos métiers et l'Éducation !

AGIR, VOTER FSU

Tous les fonctionnaires, tous les non-titulaires de l'Etat et des Hôpitaux sont appelés à voter le jeudi 20 octobre pour les commissions paritaires (CAP ou CCP) et les comités techniques académiques et ministériel (CTA et CTM). Dans l'Éducation nationale, la modalité de vote par voie électronique est imposée à tous les personnels, du 13 au 20 octobre.

Les enjeux de ce scrutin sont déterminants. Certes, il s'agit d'élire nos représentants en CAP ou en CCP. Et chacun sait combien des élus des syndicats de la FSU, en nombre, dans toutes les CAP, dans toutes les catégories, au plan national comme académique, est un gage de force et de cohérence dans la défense individuelle et collective des personnels.

Mais plus encore, il s'agit de mesurer la représentativité, dans notre académie, comme au plan national, de chacune des organisations syndicales. Or, la portée de cette question est considérable car elle se joue désormais dans un cadre législatif nouveau après la promulgation en juillet 2010 de la Loi sur le Dialogue Social dans la Fonction Publique. La présomption irréfutable de représentativité dont bénéficiaient depuis 1966 cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC), quelles que soient leur implantation et leur audience électorale réelles, est devenue caduque. Dorénavant, ce sont les personnels qui, par leur vote pour les Comités Techniques établiront la représentativité des organisations syndicales et détermineront leur nombre de sièges dans ces instances décisives comme dans le futur conseil commun des trois fonctions publiques.

Les lignes vont donc bouger. Toutes les organisations syndicales sont placées devant un impératif démocratique : voir leur orientation approuvée ou sanctionnée par le vote des salariés. La démocratie sociale ne peut qu'y gagner. D'autant que les règles de négociation entre les organisations syndicales et l'Etat-employeur vont être profondément modifiées et qu'à terme, l'unique critère de validation d'un accord sera la signature par des organisations syndicales représentant en voix la majorité des personnels concernés. Il est donc de la plus haute importance qu'à l'issue de ces scrutins, la FSU soit renforcée, qu'elle reste la fédération majoritaire de l'Éducation, la Recherche et la Culture, qu'elle confirme sa place de première fédération de l'Etat et affirme son implantation dans chaque ministère.

Toujours présente dans les luttes, favorisant leur construction, recherchant toujours l'unité, la FSU a pris la décision d'appeler à nouveau les personnels de l'Éducation à la grève le 27 septembre. L'action et les enjeux du scrutin ne sont pas dissociables. Voter FSU, c'est agir et montrer sa détermination à arrêter la casse des services publics qui est en œuvre, en particulier celle du service public d'éducation dont on connaît l'importance en Limousin. Mais c'est aussi affirmer sa volonté de promouvoir d'autres choix, celui de l'investissement dans l'École et dans la formation, celui de services publics servant l'intérêt général, celui d'une Fonction Publique dotée d'un statut protecteur pour les agents, excluant toute forme de précarité. C'est enfin donner force à une orientation visant à construire sans plus attendre un syndicalisme unifié, démocratique, en capacité de rassembler, d'agir, de proposer, de transformer. Une expression massive des personnels pour les listes FSU sera un message clair en direction du gouvernement actuel comme de celui qui sera issu des élections de 2012.

FSU 23 :
542, Maison des Associations 23000 Guéret
Tél. 05 55 41 16 32 - Courriel: fsu23@fsu.fr
1^{er} supplément au n° 68 - Septembre 2011
Trimestriel - prix : 0,30 €
Rédacteurs en chefs : Gilles Sageloly, Michel Larigauderie - Directeur de la Publication : Stéphane Picout
Commission paritaire : 1112 S 076636 - ISSN 1260-2310 - Dépôt légal : à parution - Imp. Rivet Presse Édition - Limoges

